

## Aides financières

### APA (Aide pour le financement des frais liés de la dépendance)

- Si les ressources mensuelles du résident sont inférieures à 2 676 € par mois
- Ou que le résident est ressortissant de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)

➔ Alors, quel que soit le niveau de dépendance, votre reste à charge sera l'équivalent du tarif pour un Gir 5-6

	Tarif hébergement + dépendance (Tarifs TTC, sur 31 jours)	Total à payer
Facturation mensuelle déduction faite de l'APA	2 308,88 € + 185,38 €	<b>2 494,26 €</b>

- Si les ressources mensuelles sont supérieures à 2 676 € par mois

➔ Alors vous toucherez une aide financière inférieure qui sera calculée par le département.

### Aide fiscale (réduction d'impôt)

- Si le futur résident paie des impôts

➔ Alors, il bénéficiera d'une **réduction d'impôts** pouvant aller jusqu'à **2 500€ par an**

Montant de l'impôt annuel	Prochaine imposition
Compris entre 1€ à 2500€	<b>0 €</b>
Supérieur à 2500€	Impôt dû <b>moins 2 500€</b>

Pour un couple la réduction fiscale est de 2 X 2500€

## ***Autres Aides financières***

### **Allocation Logement**

- Notre établissement est conventionné à l'Aide Personnalisée au Logement **APL**

Pour avoir une estimation de l'aide au logement dont vous pouvez bénéficier, allez sur le site de la CAF [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Pour faire votre simulation vous aurez besoin du montant de la redevance de l'établissement qui est de **592,88 €** par mois.

### **Autres aides possibles à vérifier**

- Votre Mutuelle / Complémentaire santé
- Votre Caisse de retraite
- Votre Assurance dépendance si vous en avez une

### **Pour les proches qui participent au financement des frais de séjour de l'Ehpad de leur parent (Obligation alimentaire)**

Dans ce cadre, les proches pourront déduire, de leurs revenus imposables, les sommes versées pour subvenir aux besoins de leur parent.